



Déménagement du parent ayant la garde

Par **mike12**, le **29/11/2012** à **19:19**

Bonjour

Je suis divorcé depuis 3 ans, mon ex femme a la garde de mes 2 enfants âgés de 17 et 10 ans. Elle veut déménager en région parisienne avec ma fille de 10 ans car elle a rencontré un homme depuis fin août habitant en banlieue de Paris.

J'ai mes enfants un weekend sur deux et ma fille de 10 ans tous les mercredis soir ainsi que la moitié des vacances. Si elle part sur Paris je ne pourrais voir ma fille que pendant les vacances scolaires vu la distance (600km) ce qui pour moi est intolérable pour moi et très dur pour ma fille. En a-t-elle le droit et quels sont les solutions pour empêcher cet éloignement
MERCI

Par **Laure11**, le **01/12/2012** à **18:02**

Bonjour,

Vous ne pourrez pas empêcher votre ex-épouse de partir.

Cependant, concernant les droits de visites et d'hébergement des enfants, ils pourront être modifiés.

Vous devez saisir le Juge aux Affaires Familiales auprès du Tribunal de Grande Instance dont dépend le domicile de la mère.

A vous de voir si vous attendez que votre ex-épouse ait déménagé ou non pour intervenir au niveau du JAF le TGI sera différent selon son adresse).

Cdt